



Plan Local d'Urbanisme



COMMUNE DE BOISSETTES

MODIFICATION PLU PRESCRIT PAR DCM LE : 14 JUIN 2019

PLU APPROUVÉ PAR DCM LE : 14 JANVIER 2020

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

Le Maire, Bernard FABRE

1 – Rapport de présentation

1bis - Notice explicative - Modification n°1 du PLU

2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

3–Orientations d'Aménagement et de Programmation - Modification n°1 du PLU

4 – Document graphique

Plan de zonage - Modification n°1 du PLU

5 – Règlement

5.1. Règlement - Modification n°1 du PLU

5.2. Recommandations

6 – Annexes

6.a. Annexes sanitaires

6.a.1. Notice eau potable

6.a.2. Plan du réseau eau potable

6.a.3. Notice assainissement

6.a.4. Plan du réseau d'assainissement

6.a.5. Notice système d'élimination des déchets

6.b. Servitudes d'utilité publique

6.b.1. Liste des servitudes

6.b.2. Plan des servitudes – échelle : 1/2500e

6.b.3. PPRI

6.c. Plan des périmètres des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres et prescription d'isolement acoustique : arrêtés préfectoraux

6.d. Plan des zones à risques d'exposition au plomb

6.e. Périmètre des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement

6.f. Périmètre d'intervention pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

6.g. Plan des zones délimitées en application de l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales

6.h. Plan d'exposition au retrait et gonflement des argiles

6.i. Délibération - institution droit de préemption urbain

6.j. Délibération - déclaration préalable pour l'édification de clôtures

6.k. Règlement de collecte - SMITOM LOMBRIC